

N°5/2026 mai



La Rumeur, elle a bon dos la rumeur...

La DDFIP 86 cultive le culte du secret laissant la place belle à la rumeur

Celle-ci en son temps nous avait appris le départ de Mme Orange-Louboutin (alors que son arrivée était déjà connue en Ille-et-Vilaine) et l'arrivée de Mme Castrec (son départ était déjà connu dans l'Orne) mais dans la Vienne CHUT !)

Même si la directrice nous a fait part très tôt de la possibilité d'un déménagement de la Direction, le groupe de travail immobilier n'a apporté aucune information concrète, les études suivent leurs cours.

Pourtant nous, la CGT, lorsque nous avons posé la question du déménagement à ce GT immobilier, nous avons fait part de « rumeurs » de collègues de l'INSEE, qui nous ont demandé la date de notre arrivée. D'ailleurs les agents de l'INSEE ont eu une petite réunion d'informations à ce sujet le jeudi 28/05/2026 dont nous n'avons pas encore les détails.

Nous avons toutefois appris que la Direction possède 2 services opérationnels, le CGF et les domaines. Ont-ils vocations à déménager avec le reste des services de la direction ?

Nous avons cru comprendre que les locaux de l'INSEE pouvaient tous nous accueillir. De plus il y a un parking et une cantine. Cela nous semble être une possibilité viable.

De toute façon y a-t-il beaucoup de bâtiments « Etat » sur Poitiers qui soient en capacité de nous recevoir ? la DRAC ? le rectorat ? « ostermeyer » (bâtiment ayant un problème structurel, il bouge) ? rue de la providence (avec la DREAL, la DDT..) ? ou tout simplement St Louis (avec le départ du SGC Poitiers extérieur de la place se libère) ? mais quid du parking ? De la restauration collective ? ...

Et maintenant voici une rumeur sur la fermeture de Loudun, alors même que la Directrice nous a dit en CSAL le 05/03/2026 que la question n'était pas à l'ordre du jour mais en attente des échéances présidentielles de 2027. Info ou intox.

Pour en savoir plus et vous informer la CGT va ouvrir les oreilles



Fortes chaleurs

Il est temps de protéger les salarié·es

Les épisodes caniculaires se répètent, s'intensifient et s'étendent sur une durée de plus en plus longue, de mai à octobre. Et pourtant, les interventions politiques et réglementaires restent largement insuffisantes. Les canicules des années passées ont pourtant causé des accidents graves liés à la chaleur, voir mortels.

Pour réduire les risques liés à la chaleur, l'employeur doit :

- mettre en place des procédés de travail réduisant ou supprimant l'exposition à la chaleur (dispositifs filtrant ou occultant, ventilateurs, brumisateurs...);
- aménager les lieux et postes de travail;
- adapter les horaires de travail afin de limiter la durée et l'intensité de l'exposition et de prévoir des périodes de repos;
- augmenter l'eau potable fraîche mise à disposition des agents (en cas d'absence d'eau courante, il faut prévoir au moins 3L d'eau par agent par jour);
- fournir des équipements de protection individuelle permettant de limiter ou de compenser les effets des fortes températures ou de se protéger des effets des rayonnements solaires;
- mettre en place un protocole de secours pour les agents qui travaillent seuls.

Les mesures restent cependant au bon vouloir de l'employeur.

Le décret (n°2025-482 du 25 mai 2025) ne prévoit d'action qu'à condition que l'employeur reconnaisse lui-même l'existence d'un risque. Tant que ça n'est pas le cas, rien ne s'impose. La prévention, pourtant élémentaire (eau fraîche, pause, aménagement horaire), n'est toujours pas systématisée.

Une protection inefficace

- x Aucune température maximale de travail définie,
- x Aucun renforcement du droit de retrait,
- x Aucune interdiction explicite de faire travailler dans des locaux à 40°C l'été ou 12°C l'hiver.

Le gouvernement élargit la notion de "**température convenable**", mais sans la définir. Il crée un nouveau chapitre sur les fortes chaleurs, mais ne l'active qu'en cas d'alerte jaune ou orange de Météo France, ignorant que les accidents surviennent aussi en vigilance verte.

À noter que si le décret ne définit pas ce qu'il nomme une « température adaptée compte tenu de l'activité des travailleurs et de l'environnement dans lequel ils évoluent », il existe des recommandations officielles en la matière.

L'Institut National des Risques professionnels (INRS) juge dangereux un travail physique au-delà de 28°C et sédentaire au-delà de 30 °C. L'organisation mondiale de la santé vient de fixer la température adaptée, compte tenu de l'activité, entre 16 et 24°C.

Même si la la Formation spécialisée (ex CHSCT) du 86 a participé à augmenter le nombre de salles « rafraichies » (sur proposition de la CGT en concertation avec la direction) ou a acheté ventilateurs et brumisateurs, **l'état de nos locaux nécessite de ne pas attendre l'alerte orange pour agir. Dès le passage de la température de nos bureaux à 30°C des aménagements d'horaires devraient être accordés et les salles « rafraichies » réservées aux agents. Les propositions d'aménagements horaires ne doivent pas être financées par les agents et les alarmes doivent être adaptées pour une prise de fonction anticipée (et pas seulement 15 min)**



NEUVILLE : PRS ou pas PRS ?

Lors de la réunion de service du 20 mars 2026, la directrice a abordé le déménagement du Service de Gestion Comptable de Poitiers Extérieur pour des nouveaux locaux, actuellement en cours de construction, à Neuville de Poitou, qui réuniront les services de la communauté de Commune du Haut Poitou et le SGC Poitiers Extérieur. La directrice a alors évoqué le sujet de la prime de restructuration. Les agents actuellement en poste sur le site de la rue St Louis à Poitiers pourraient en bénéficier, pour un montant pouvant aller, selon l'éloignement, de 2 500 € à 11 000 €, à condition de rester 1 an dans leur nouvelle affectation.

La condition d'éligibilité des agents à la PRS est soumise à double condition (arrêté ministériel du 17 mai 2019) :

1/ Changement de résidence administrative = changement de commune d'affectation

2/ Être dans le cadre d'une opération éligible :

- Toutes les opérations de transformation en cours : créations, suppressions, rapprochements, fusions, restructurations, délocalisations, transferts de la totalité ou d'une partie des missions d'un service à un autre service, déménagements de services

- Les suppressions de poste intervenant dans le cadre de ces opérations de restructuration.

Pour l'administration, ces deux conditions seront-elles réellement remplies, puisque le site de St Louis est considéré officiellement comme l'antenne de Poitiers du SGC Poitiers Extérieur domicilié à Neuville de Poitou ? Ne serait ce pas un nouvel artifice de l'administration pour balader à nouveau les agents comme en 2022, lors de la création du SGC ?

FRANCE (DÉ)CONNECT

Nouvelle perte massive de données publiques avec le piratage de ANTS . Après FICOBA (1,2 millions de comptes divulgués) La situation est surréaliste, l'État organise la centralisation de vos données d'identité via l'ANTS **au nom de la sécurisation de vos données** mais laisse traîner le tout sur un système tellement mal sécurisé que **18 millions de comptes** français finissent en vente libre sur le dark web ! Comme la situation n'était sans doute pas assez ridicule, la CNIL va infliger une amende à l'ANTS pour n'avoir pas bien sécurisé ses données. Donc un organisme public qui agit au nom de l'État va infliger une amende à un autre service de l'État... cela va sans doute résoudre les problèmes.

Et maintenant ALAN : « *Notre partenaire Almerys a récemment subi une cyberattaque ayant entraîné une fuite de données affectant l'ensemble de ses clients, y compris Alan.* » et la MGEFI .

Devant la répétition et la multiplication des piratages, des petits rigolos ont mis en ligne un site parodique mais plein d'infos, <https://francefuites.com> . Face au naufrage, on peut en rire mais tout cela reste affligeant. Et on comprend d'autant moins **l'acharnement des sanctions**

disciplinaires à la DGFIP pour simple consultation des applications !

NE M'APPELEZ PLUS FRANCE

Problème d'identité ou manque d'imagination ? Tout est rebaptisé avec le terme France dans l'intitulé, de France Services à France Travail (on a échappé à France Servage). Un nouveau porte avion ? Baptisons le France Libre, mais libre de quoi au juste ? Sans doute un pays libéré de son industrie et de sa souveraineté, et qui s'emploie méthodiquement à détruire le modèle social hérité du compromis Gaullocommuniste de l'après guerre qui nous a donné EDF (dont on fête les 80 ans malgré la fin de son modèle historique de monopole public), la Sécurité sociale, le statut de la Fonction publique...Et maintenant les EHPAD vont être rebaptisés « Maisons France Autonomie », concept Orwellien où la dépendance devient autonomie !

Attendons-nous à être rebaptisé France Taxes. Et, tant que nous y sommes, rendons hommage aux précurseurs, France Loisirs ou France Gall.

25 %

Selon le baromètre du travail dans la fonction publique 2026, réalisé par une organisation syndicale, un quart des agents interrogés envisagent de quitter la fonction publique. L'organisation syndicale a interrogé un échantillon représentatif de 1000 agents publics, fonctionnaires et contractuels, exerçant dans les trois versants et issus des trois catégories statutaires. 53 % en raison d'un salaire en inadéquation avec leurs missions, 44 % à cause de conditions de travail dégradées et 33 % du fait du manque de reconnaissance. Sur le terrain, La CGT constate ce phénomène avec beaucoup de demandes d'informations sur les démissions ou les mises en disponibilité.

RETEX HELIOS

Une mission "flash" a été lancée par la commission des finances en mars dernier pour faire toute la lumière sur la panne de l'application Hélios au mois de février 2026. Cette panne avait affecté plus de la moitié des utilisateurs et il aura fallu 12 jours pour réparer ! Conclusions, « ça aurait pu être pire » si nous n'avions pu verser les salaires des fonctionnaires. Le gigantisme et l'hyper centralisation du système sont pointés du doigt. Le rapport prône donc la mise en place de redondances et de la décentralisation. Avec à nouveau l'idée de tout laisser faire par les collectivités... jusque-là, toujours repoussée. (SFACT...)

MAUVAIS PERDANTS

La manœuvre pour casser le premier mai ayant échoué, le premier ministre pousse à transgresser la loi en affirmant que l'Inspection du Travail ne ferait pas de contrôle le premier mai ! Ces annonces visant à rassurer les employeurs sur le fait qu'ils ne subiront aucune sanction en cas de non-respect du Code du travail cette année, est une démarche de **fragilisation de l'inspection du travail**, des parquets et des juges, des tribunaux de police, et **ni plus ni moins qu'un appel à la fraude !**

La CGT Finances
présente :

LES CONTES DE L'ADHESION



Qu'on se raconte le soir pour ne pas adhérer à la CGT

Conte n°1



*J'ai la win, je me fais tout seul,
je n'ai besoin de personne,
surtout pas d'un syndicat !*

La réalité :

La win ça va, ça vient, c'est comme la queue du chien...
Le jour où on a un problème, mieux vaut ne pas être seul.

*Si je me syndique à la CGT, je serai
mal vu, je serai sur liste noire*

Conte n°2



La réalité :

Les listes discriminatoires, ça peut exister en TPE/PME.
A la DGFIP, ça relève pour l'instant du conte fantastique.
C'est tout simplement interdit (Article L2141-5 code du travail).

Conte n°3



*Les syndicaliss c'est tous
des communiss !*

La réalité :

Pas seulement ! La Charte d'Amiens de 1906 prévoit que nous
ne nous préoccupions ni des partis ni des sectes pour mener la
lutte contre l'exploitation des travailleurs :)

Conte n°4



*Les syndicats veulent mon bel argent
pour le boire, et puis c'est trop cher !*

La réalité :

Chaque section a un commissaire aux comptes et la cotisation
donne droit à un crédit d'impôt de 66% du total des cotisations

Terminé les histoires, j'adhère à la CGT !
(se diriger pour cela vers le cégétiste le plus proche)